

Service gérant votre dossier
SERVICE RELATION CLIENTELE
IMMEUBLE EDISON
59 AVENUE DE CHATOU
92853 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tél : 0 826 826 555
(service 0,18 € TTC/MN + prix appel)
Fax : 01 41 29 59 04

Réclamations/bonne exécution du contrat
Tél : 09 74 75 10 00

099490947190506



FRF 001803 1/1 002036 00000000 25391646 E1 00010 TF 0004

Mlle PAYET LAURENCE
2 RUE DES COUTURES
77400 ST THIBAUT DES VIGNES

RUEIL MALMAISON,
le 6 Mai 2019

Compte n° : 12392742834
ICS : FR08ZZZ100358
RUM : 010123927428341001

Chère Cliente,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en faisant appel à FRANFINANCE lors d'un récent achat.

Nous vous confirmons par ce courrier, les modalités de votre crédit :

Le montant de votre crédit, correspondant au capital restant à rembourser, est de	4000,00 EUR
Le montant de la 1 ^{ère} mensualité est de	117,93 EUR
Le montant des mensualités suivantes est de	115,72 EUR
La durée de remboursement est de	36 mois
Le Taux Annuel Effectif Global est de 2,69 %	
Le Taux débiteur annuel est de 2,65 %	
Le coût total de votre crédit s'élève à	167,70 EUR
Le montant total dû est de	4167,70 EUR

Conformément aux dispositions de votre contrat de crédit et en application du mandat de prélèvement SEPA, les échéances de votre crédit, dont le montant est rappelé ci-dessus, seront directement prélevées sur votre compte bancaire. Le premier prélèvement aura lieu le 10/06/2019, et le dernier le 10/05/2022. L'identifiant de FRANFINANCE (ICS) et la référence unique de votre mandat de prélèvement SEPA (RUM) sont mentionnés en-tête du présent courrier, lequel vaut notification préalable de ces prélèvements.

Si durant cette période, vous souhaitez obtenir des informations complémentaires concernant votre crédit, contactez notre Service Clientèle en prenant soin de rappeler les références de votre dossier.

Nous vous prions de croire, Chère Cliente, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Responsable Service Clientèle.

Nota : FRANFINANCE est signataire de l'accord sur le recouvrement amiable des crédits à la consommation intervenu entre l'Association Française des Sociétés Financières et 11 associations de consommateurs. Ainsi, si vous rencontrez des difficultés dans vos remboursements, n'hésitez pas à nous contacter avant même qu'un incident de paiement ne se produise. Le texte de cet accord est disponible sur le site <http://www.asf-france.com>.